



CARTE DE MEMBRE 2010

À JOINDRE AVEC LE FORMULAIRE DE TOUT COUREUR MINEUR

RENONCIATION-EXONÉRATION POUR MINEUR

En considérant avoir la permission de participer de n'importe quelle façon dans l'activité motorisée ou événement indiqué au verso et/ou ayant le droit d'entrer peu importe la raison dans une zone restreinte (décrit comme endroit où une permissions, un permis ou une autorisation est nécessaire pour y accéder, une zone restreinte ou prohibée pour le public général) les parents ou gardien légal du mineur participant dont le nom apparaissant ci-bas accepte que : 1-Le parent ou gardien légal informera le mineur participant qu'avant de participer dans l'activité motorisée ou l'événement, lui ou elle devrait inspecter les lieux et l'équipement qu'il utilisera, et advenant que lui ou elle croît qu'il y a quelque chose de dangereux, le participant devrait en aviser immédiatement les officiels de ses conditions et refuser de participer. 2-Il comprend et accepte que : a) il y a des dangers associés avec la participation d'un sport motorisé qui peuvent causer des dommages corporels partiels et/ou totaux, paralysie ou la mort ; b) les pertes sociales et/ou économiques et/ou dommages qui peuvent survenir par risques encourues et dangers mentionnés ci-dessus ; c) ces risques et dangers peuvent être causés par l'action, l'inaction ou la négligence du participant ou des autres incluant mais n'étant pas limité aux co-assurés mentionnés ci-dessous ; il peut y avoir d'autres risques et dangers que nous ne connaissons pas et qui ne sont pas raisonnablement envisageables en ce moment. 3-Je/nous accepte et assume ces risques et responsabilités pour toute perte et/ou dommage tel : une blessure, une invalidité, une paralysie ou une mort, peu importe la cause, due en partie ou en entier par l'action, l'inaction ou la négligence de co-assurés. 4-Je/nous dégage, libère et garantie de ne pas poursuivre les promoteurs, l'A.M.V.A., tous clubs affiliés, subdivisions, personnels de la piste, propriétaire de la piste, officiels, propriétaires de véhicule, coureurs, équipiers, ambulanciers, journalistes, photographes, locataires ou toutes autres personnes qui s'engagent dans un risque ou perte de contrôle d'un événement et chacun d'eux, leurs directeurs, officiels, agents ou employés nommés co-assurés, de toutes responsabilités du soussigné, de son représentant, personnel, exécuter ou proche de la famille pour toute réclamation, demande, perte ou dommage dû à une blessure, incluant mais pas limité, à la mort du participant ou dommage à la propriété causé ou supposément, en partie ou en entier, par l'action, l'inaction ou la négligence des co-assurés ou autres. 5-Agissant de la part du participant et individuellement, le soussigné, parent et/ou gardien légal pour le mineur participant, exécute cette formule de renonciation ou dégageement. Si malgré cette renonciation le participant tente une poursuite contre quiconque, le parent et/ou gardien légal, remboursera les poursuivis et la compagnie d'assurance pour tout argent qu'ils ont payés :

Nom du coureur mineur : _____

Nom du parent ou du gardien légal : _____

Signature du parent ou du gardien légal : _____

Date : _____